Accusé de réception en préfecture
015-200038149-20250403-2025_08-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 21 mars s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac **le 3 avril à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	**28**	**Nombre de Conseillers en exercice :**	**28**
Nombre de Conseillers présents à la séance :	**19**	**Nombre de Conseillers représentés :**	**3**
Nombre de Conseillers absents à la séance :	**6**	**Nombre de Conseillers suppléés :**	**/**

ETAIENT PRESENTS :

Président : ~~M. Pierre MATHONIER~~ - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, M. Jean-Luc LENTIER, M. Michel CANCHES, M. Christian POULHES, M. Antoine GIMENEZ, M. Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs ~~Yves ALEXANDRE~~, ~~Michel BAISSAC~~, ~~Patricia BENITO~~, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Antoine GIMENEZ, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES représentée par Christian POULHES, Bernadette GINEZ, ~~Frédéric GODBARGE~~, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, ~~Gérard PRADAL~~, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par Annie PLANTECOSTE.

Mme Maryline MONTEILLET a été élue secrétaire de séance.

N° 2025/8 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte du SCoT BACC et ses pièces annexes sont présentés au Comité Syndical.

Le tableau ci-dessous rappelle en dépenses et en recettes – et en leur sein pour chaque section – les masses budgétaires soumises à la validation du Comité.

	Fonctionnement	Investissement
	Exécution 2024	
Recettes	480 668,51 €	247 442,07 €
Dépenses	407 415,70 €	539 277,34 €
Résultat budgétaire	73 252,81 €	-291 835,27 €
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2025	
Recettes		352 356,00 €
Dépenses		0,00 €
Solde des restes à réaliser		352 356,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		60 520,73 €

Le document budgétaire et ses annexes sont à la disposition des membres du Comité en séance, chacun ayant pu en solliciter préalablement la communication. Un tableau et

Accusé de réception en préfecture
015-200038149-20250403-2025_08-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

une note de synthèse présentant le détail du Compte Administratif sont joints au projet de délibération n° 2025/10 relative au Budget Primitif 2025.

Monsieur le Président s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le Compte Administratif 2024 et l'ensemble de ses annexes, tels qu'établis par Monsieur le Président.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.

SYNDICAT MIXTE DU Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie 3, Place des Armes 15000 AURILLAC Tél. 04 71 46 36 30